

NOESYA

5 RUE FREDERIC JOLIOT CURIE

33150 CENON

LIASSE FISCALE 31/08/2022 IS / RS

Période du 01/09/2021 au 31/08/2022

Désignation de l'entreprise <u>NOESYA</u>					Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>5 RUE FREDERIC JOLIOT CURIE 33150 CENON</u>																				
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>9</td><td>0</td><td>2</td><td>7</td><td>7</td><td>3</td><td>0</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>5</td></tr> </table>							9	0	2	7	7	3	0	5	0	0	0	0	1	5
9	0	2	7	7	3	0	5	0	0	0	0	1	5							
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>			Durée de l'exercice précédent * <u> </u>																	
					Exercice N clos le <u>3 1 0 8 2 0 2 2</u>															
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012															
		Autres *	014		016															
	Immobilisations corporelles *		028	1 516	030	333	1 183													
	Immobilisations financières * (1)		040	2 053	042		2 053													
	Total I (5)		044	3 568	048	333	3 236													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052														
		Marchandises *		060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	59 568	070	59 568													
		Autres * (3)		072	25 283	074	25 283													
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084	171 914	086		171 914													
	Charges constatées d'avance *		092	1 505	094		1 505													
Total II		096	258 271	098		258 271														
Total général (I + II)					110	261 839	112	333	261 506											
PASSIF							Exercice N 1	NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120			40 000												
	Écarts de réévaluation				124															
	Réserve légale				126															
	Réserves réglementées *				130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *				131)	132												
	Report à nouveau				134															
	Résultat de l'exercice				136			170 649												
	Provisions réglementées				140															
Total I				142			210 649													
Provisions pour risques et charges							Total II	154												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166			2 988												
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	5 000)	172	47 869											
	Produits constatés d'avance				174															
Total III				176			50 857													
Total général (I + II + III)					180			261 506												
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 568												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise NOESYA		Néant <input type="checkbox"/> *				
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le 13/10/2022				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue	Biens		215	214			
			Services *		217	218		
			dont export et livraisons intracommunautaires		69 850			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
	Autres produits				230	2 405		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	664 776		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stocks (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	93 265		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	2 380		
	Rémunérations du personnel *				250	316 955		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	100 974		
	Dotations aux amortissements *				254	333		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259	262	38		
			(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	513 945		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	150 831		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294			
Produits exceptionnels (IV)					290	5 000		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	(14 818)		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	170 649		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	170 649	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	750			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	2 450		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		101 103		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989	101 103			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit			346		67 746		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641					
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	5 000	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	5 000	372

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : NOESYANéant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 516	474		476	1 516	
Immobilisations financières		480		482	2 053	484		486	2 053	
TOTAL		490		492	3 568	494		496	3 568	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562	333	564	333	566	333
TOTAL		570		572	333	574		576	333

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.													

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : NOESYA Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681	683			
Autres immobilisations incorporelles	700	705			
Terrains	710	715			
Constructions	720	725			
Inst. techniques mat. et outillage	730	735			
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745			
Matériel de transport	750	755			
Autres immobilisations corporelles	760	765			
TOTAL	770	775			

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	960	
Total des déficits restant à reporter	970	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	110 410
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	10 661
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

Exercice clos le SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	400

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2022 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Extension 2

NOESYA

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES											
Titre (2)	<input type="text" value="M"/>	Nom patronymique	<input type="text" value="GAYA"/>	Prénom(s)	<input type="text" value="SEBASTIEN"/>	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text" value="25,00"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text" value="100"/>
Naissance:	Date	<input type="text" value="03/06/1999"/>	N° Département	<input type="text" value="33"/>	Commune	<input type="text" value="LA-TESTE-DE-BUCH"/>	Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>			
Adresse :	N°	<input type="text" value="68"/>	Voie	<input type="text" value="RUE RENE BOULANGER"/>							
	Code Postal	<input type="text" value="75010"/>	Commune	<input type="text" value="PARIS"/>	Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>					
Titre (2)	<input type="text" value="M"/>	Nom patronymique	<input type="text" value="BENOIT"/>	Prénom(s)	<input type="text" value="ALEXIS"/>	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text" value="25,00"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text" value="100"/>
Naissance:	Date	<input type="text" value="07/01/1992"/>	N° Département	<input type="text" value="33"/>	Commune	<input type="text" value="BORDEAUX"/>	Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>			
Adresse :	N°	<input type="text" value="5"/>	Voie	<input type="text" value="RUE FREDERIC JOLIOT CURIE"/>							
	Code Postal	<input type="text" value="33150"/>	Commune	<input type="text" value="CENON"/>	Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>					
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>
Naissance:	Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>			
Adresse :	N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>							
	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>					
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>
Naissance:	Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>			
Adresse :	N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>							
	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>					
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>
Naissance:	Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>			
Adresse :	N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>							
	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>					
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>
Naissance:	Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>			
Adresse :	N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>							
	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>					

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

SAGE Experts-comptables janvier 2022 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01092021	et clos le	31082022	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
NOESYA 5 RUE FREDERIC JOLIOT CURIE 33150 CENON	
SIRET 9 0 2 7 7 3 0 5 0 0 0 0 1 5	MéI :
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cocher la case
Programmation informatique	<input type="checkbox"/>

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)		
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	
	5 000	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies</i> A	Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
	101 103	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater</i> W	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE GENERATION EXPERTS

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
FINALA 92 EXPERTS COMPTABLES 17 RUE DE LA VANNE 92120 MONTROUGE	
Tél:	Tél:
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 27092022 Lieu: CENON
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: Gérant ALEXIS BENOIT
	Signature:

Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/>	prestataire :
---	---------------

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)			
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:			
à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
ARNAUD LEVY		100					
37 RUE ORFILA 75020 PARIS							
PIERRE-ANDRE BOISSINOT Gérant		100					
1 RUE DE MARNES 92410 VILLE-D'AVRAY							
SEBASTIEN GAYA		100					
68 RUE RENE BOULANGER 75010 PARIS							
ALEXIS BENOIT Gérant		100					
5 RUE FREDERIC JOLIOT CURIE 33150 CENON							
SEBASTIEN MOULENE		100					
3 RUE LAGEYRE 33200 BORDEAUX							
J DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %	à 15 %	à 19 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		307 792		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice			
				MVLT restant à reporter			
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et reçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise NOESYA

du 01/09/2021

Adresse 5 RUE FREDERIC JOLIOT CURIE 33150 CENON

au 31/08/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	MOULENE SEBASTIEN, développeur front-end	3 rue Lageyre 33200 BORDEAUX
2	BENOIT ALEXIS, développeur front-end	5 rue Frédéric JOLIOT CURIE 33150 CENON
3	BOISSINOT PIERRE-ANDRE, développeur back-end	1 rue de MARNES 92410 VILLE D'AVRAY
4	GAYA SEBASTIEN, développeur back-end	68 rue René Boulanger 75010 PARIS
5	LEVY ARNAUD, développeur back-end	37 RUE ORFILA 75020 PARIS
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥) 6	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
							aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	
1	86 209				86 209				86 209
2	60 387				60 387				60 387
3	53 238				53 238				53 238
4	48 382				48 382				48 382
5	53 238				53 238				53 238
6									
7									
8									
9									
10									
**	301 454				301 454				301 454

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	1 540
Total	1 540

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . .2022 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	302 994	- de l'exercice . .2022 . . ⑩	5 000
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire ALEXIS BENOIT
Gérant

À CENON, le 27/09/2022
Signature,

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice
A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report
A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2022	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	---	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total		

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2022)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

NOESYA 5 RUE FREDERIC JOLIOI CURIE 33150 CENON
90277305000015
6201Z

Adresse du siège social si différente

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	5 000
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II . Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	5 000
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		5 000

l **III . Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

m **IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)